



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

Arborial – 12, rue Rol Tanguy

Adresse postale : TSA 30003– 93555 Montreuil-sous-Bois cedex

Site Internet : www.inao.gouv.fr

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, en tant qu'autorité compétente reconnue par la Commission européenne, est en charge de la gestion des demandes de dérogations aux règlements européens relatifs à l'agriculture biologique.

Demande de dérogation Attache des Bovins Article 39 du Règlement (CE) N° 889/2008

Critères à remplir pour répondre aux conditions de dérogation conformément à l'article 39 du règlement (CE) N° 889/2008 :

Critère 1 : L'exploitation est de petite taille et il n'est pas possible de garder les bovins en groupes adaptés à leurs besoins comportementaux.

Critère 2 : Les animaux ont accès à des pâturages pendant la saison de pacage (à chaque fois que les conditions le permettent).

Critère 3 : Les animaux ont accès à des espaces de plein air au moins deux fois par semaine lorsque l'accès à des pâturages n'est pas possible

Ce formulaire dûment complété doit être transmis à votre organisme certificateur qui se chargera de le transférer aux services de l'INAO qui traiteront votre dossier.

Nom de votre organisme certificateur :

.....



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (pensez le à remplir intégralement).

Date :

Signature :

Cadre réservé à l'organisme certificateur

L'opérateur répond-il à l'ensemble des critères de l'art. 39 : OUI / NON

Dérogation transmise à l'INAO

Dérogation non transmise à l'INAO pour le motif suivant :

.....

.....

Date :

Visa du Responsable de l'organisme de contrôle

Commentaires éventuels :

Demande de dérogation Attache des Bovins

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :

Raison sociale :
 Nom, Prénom :
 Adresse :
 N° Téléphone :
 N°Fax :
 E-mail :

	Nombre à l'attache	Système d'attache	Date du dépôt du permis de construire du bâtiment :
Vaches :			
Génisses :			
Taureaux :			
Autre précisez :			

Type d'élevage : LAITIER ALLAITANT

Si coexistence sur l'exploitation de bovins à l'attache et de bovins non attachés, indiquer ci après le nombre respectif d'animaux :

Nombre de bovins à l'attache :têtes Nombre de bovins non attachés :têtes

1. Pour quelles raisons pratiquez-vous l'attache ?

.....

2. Les animaux ont-ils accès aux pâturages dès que les conditions le permettent pendant la période de pacage ?

OUI ⇒ du au
 NON

3. Hors saison de pacage, les animaux ont-ils accès au minimum 2 fois/semaine à des espaces de plein air ?

OUI ⇒ Quels espaces ?

.....

NON – Pour quelles raisons? Dans ce cas, les animaux ont-ils un exercice régulier ? Si oui, lequel ?

.....

